

Conseil d'administration CSR Chaleur

Réunion extraordinaire

Procès-verbal

le mercredi 26 novembre 2025

18 h 30

Salle de conférence CSR Chaleur

702, rue Principale, suite 2

Petit-Rocher

Présence et constatation Kim Chamberlain, Bathurst
du quorum

Cynthia Robinson, Belledune
Laura McNulty, District rural
Nathalie Paulin, District rural
Michael Willett, Bathurst
Liliane Carmicheal, Belledune

Membres absents: Charles Doucet, Belle-Baie
Paul Arseneault, Belledune
Marie Lariviere, Belle-Baie

Fonctionnaires Jocelyne Hachey, Directrice générale
Dayna Anderson, Directrice de la Gestion des déchets solides
Joyce Basque
Jennifer Pitre, Directrice développement communautaire

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue

Réunion appelée à l'ordre par le président d'assemblée, Monsieur Michael Willett à 18 h 30.

2. Présence et constatation du quorum

Le président d'assemblée déclare que le quorum est atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par: Kim Chamberlain

Appuyé par: Liliane Carmicheal

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

Aucune

5. Développement communautaire

5.1 Résolution Octroi contrat – Développement des maisons transitionnels modulaire

Proposé par: Kim Chamberlain

Appuyé par: Liliane Carmicheal

Attendu que les résultats de l'évaluation des soumissions reçues pour l'achat de maisons transitionnels modulaire ont été révisés par le comité d'évaluation le 20 novembre, 2025;

Attendu que le coût total proposé ne dépasse pas le montant alloué au projet par la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick;

Attendu que la soumission recommandée par le comité répond à toutes les exigences requises dans le document d'appel d'offres;

QUE La Commission services régionaux Chaleur attribue le contrat à Elevation Enterprises Inc. pour un montant de 816 500 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 8 unités d'habitation, 1 unité de salle de bain, 1 unité de cuisine et salle de bain et 1 unité administrative.

MOTION ADOPTÉE

6. Finances

6.1 Résolution - Transfer des surplus du budget 2025 vers le fonds de réserve

Proposé par: Laura McNulty

Appuyé par: Cynthia Robinson

Contribution et transferts aux fonds réserve de capital – Installation de production d'électricité

Qu'une contribution et transfert de 125 000\$ soit faite du compte de l'installation de production d'électricité au fonds de réserve de capital tel que prévu au budget de fonctionnement de l'installation de production d'électricité pour l'année financière 2025.

MOTION ADOPTÉE

Proposé par: Nathalie Paulin

Appuyé par: Laura McNulty

Surplus fin d'année 2025

QU'UN montant de 285 000\$ de surplus anticipé au 31 décembre 2025, pour la gestion des déchets solides, soit transféré du compte général de fonctionnement aux comptes suivants;

Fond réserve de capital – 200 000\$

Fond réserve de fonctionnement – 85 000\$

MOTION ADOPTÉE

Proposé par: Cynthia Robinson

Appuyé par: Kim Chamberlain

QUE l'excédent prévu de 50 000\$ pour la période se terminant le 31 décembre 2025, pour l'installation de la production d'électricité, soit transféré du compte général de l'installation de la production d'électricité au fond réserve de capital

MOTION ADOPTÉE

Proposé par: Laura McNulty

Appuyé par: Nathalie Paulin

Surplus fin d'année 2025 – Service d'Aménagement local

QU'UN montant de 30 000 \$ de surplus anticipé au 31 décembre 2025, pour le service d'aménagement local, soit transféré du compte général de fonctionnement au compte suivant;

Fond réserve de fonctionnement d'aménagement local : 30 000 \$

MOTION ADOPTÉE

Proposé par: Kim Chamberlain

Appuyé par: Liliane Carmicheal

Surplus fin d'année 2025 – Service corporatif

QU'UN montant de 50 000 \$ de surplus anticipé au 31 décembre 2025, pour le service corporatif, soit transféré du compte général de fonctionnement au compte suivant;

Fond réserve de fonctionnement corporatif : 50 000 \$

MOTION ADOPTÉE

7. Présentation

8. Affaires nouvelles

Aucune

9. Séance à huis clos

Aucune

10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 18 h 52.